Édition de livres

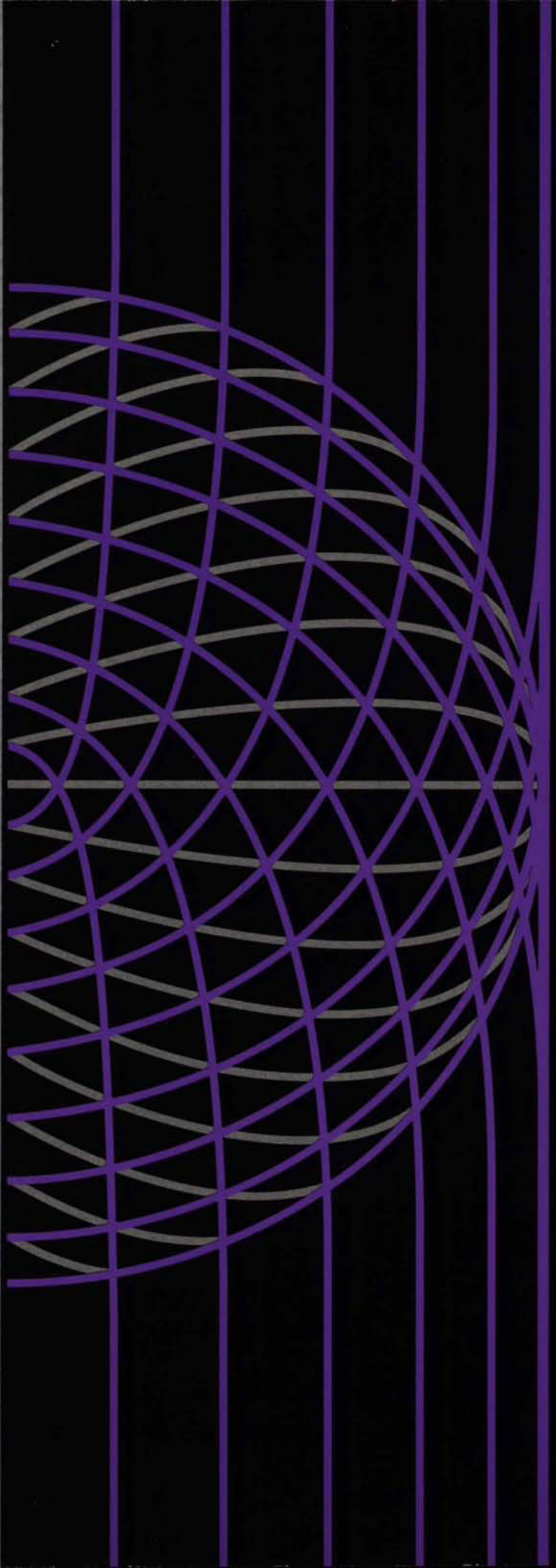

PROFILS

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Industry, Science and Technology Canada

108154
INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA

Centres de services aux entreprises et Centres de commerce international

Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC), et Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC) ont mis sur pied des centres d'information dans les bureaux régionaux de tout le pays. Ces centres permettent à la clientèle de se renseigner sur les services, les programmes et les compétences relevant de ces deux ministères. Pour obtenir plus de renseignements, s'adresser à l'un des bureaux énumérés ci-dessous :

Terre-Neuve

Atlantic Place
215, rue Water, bureau 504
C.P. 8950
ST. JOHN'S (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Tél. : (709) 772-ISTC
Télécopieur : (709) 772-5093

Île-du-Prince-Édouard

Confederation Court Mall
National Bank Tower
134, rue Kent, bureau 400
C.P. 1115
CHARLOTTETOWN
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Tél. : (902) 566-7400
Télécopieur : (902) 566-7450

Nouvelle-Écosse

Central Guaranty Trust Tower
1801, rue Hollis, 5e étage
C.P. 940, succursale M
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Tél. : (902) 426-ISTC
Télécopieur : (902) 426-2624

Nouveau-Brunswick

Place Assomption
770, rue Main, 12e étage
C.P. 1210
MONCTON (Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9
Tél. : (506) 857-ISTC
Télécopieur : (506) 851-2384

Québec

800, Tour de la place Victoria,
bureau 3800
C.P. 247
MONTRÉAL (Québec)
H4Z 1E8
Tél. : (514) 283-8185
1-800-361-5367

Saskatchewan

S.J. Cohen Building
119, 4e Avenue sud, bureau 401
SASKATOON (Saskatchewan)
S7K 5X2
Tél. : (306) 975-4400
Télécopieur : (306) 975-5334

Alberta

Place du Canada
9700, avenue Jasper,
bureau 540
EDMONTON (Alberta)
T5J 4C3
Tél. : (403) 495-ISTC
Télécopieur : (403) 495-4507

510, 5e Rue sud-ouest,

Yukon

300, rue Main, bureau 210
WHITEHORSE (Yukon)
Y1A 2B5
Tél. : (403) 667-3921
Télécopieur : (403) 668-5003

Territoires du Nord-Ouest

Precambrian Building
10e étage
Sac postal 6100
YELLOWKNIFE
(Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2R3
Tél. : (403) 920-8568
Télécopieur : (403) 873-6228

Administration centrale d'ISTC

Édifice C.D. Howe
235, rue Queen
1er étage, Tour est
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 952-ISTC
Télécopieur : (613) 957-7942

Administration centrale d'AECEC

InfoExport
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
OTTAWA (Ontario)
K1A 0G2
Tél. : (613) 993-6435
1-800-267-8376
Télécopieur : (613) 996-9709

Demandes de public

Pour obtenir une publication d'ISTC
proche. Pour en obtenir plusieurs e

Centre de commerce international le plus

Pour les Profils de l'industrie :

Direction générale
des communications
Industrie, Sciences
et Technologie Canada
235, rue Queen, bureau 704D
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-4500
Télécopieur : (613) 954-4499

CEC :

Télécopieur : (613) 952-9620

709

78

77

ISTC 1551 (2/90)
DATE DUE - DATE DE RETOUR

Canada

1J

(V.8.93.01)

HD9505/.C3/I5/1990-91
Canada. Industry, Science
Industry profile.
BFGJ B4 c.2

1990–1991

ÉDITION DE LIVRES

AVANT-PROPOS

Étant donné l'évolution rapide du commerce international, l'industrie canadienne doit pouvoir soutenir la concurrence si elle veut connaître la croissance et la prospérité. Favoriser l'amélioration du rendement de nos entreprises sur les marchés du monde est un élément fondamental des mandats confiés à Industrie, Sciences et Technologie Canada et à Commerce extérieur Canada. Le profil présenté dans ces pages fait partie d'une série de documents grâce auxquels Industrie, Sciences et Technologie Canada procède à l'évaluation sommaire de la position concurrentielle des secteurs industriels canadiens, en tenant compte de la technologie, des ressources humaines et de divers autres facteurs critiques. Les évaluations d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et de Commerce extérieur Canada tiennent compte des nouvelles conditions d'accès aux marchés de même que des répercussions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Pour préparer ces profils, le Ministère a consulté des représentants du secteur privé.

Veiller à ce que tout le Canada demeure prospère durant l'actuelle décennie et à l'orée du vingt et unième siècle, tel est le défi qui nous sollicite. Ces profils, qui sont conçus comme des documents d'information, seront à la base de discussions solides sur les projections, les stratégies et les approches à adopter dans le monde de l'industrie. La série 1990–1991 constitue une version revue et corrigée de la version parue en 1988–1989. Le gouvernement se chargera de la mise à jour régulière de cette série de documents.

Michael H. Wilson
Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
et ministre du Commerce extérieur

Structure et rendement

Structure

Le secteur de l'édition de livres regroupe les entreprises qui choisissent de publier des ouvrages, passent des contrats avec les auteurs ou les propriétaires des droits d'auteur pour publier des ouvrages sous forme de livre ou autre, vendent des ouvrages par l'intermédiaire de réseaux de distribution, et prennent les risques financiers liés à la production. La plupart des éditeurs font appel à des services extérieurs pour l'impression.

Les maisons d'édition peuvent aussi agir à titre de représentant exclusif. Un représentant exclusif est une entreprise qui accepte la responsabilité de faire la publicité et de commercialiser des travaux publiés par une autre maison, et qui, en échange, est le seul représentant autorisé pour la vente de ces ouvrages, généralement dans une région déterminée. La plupart des contrats de représentation concernent la distribution au Canada de livres publiés à l'étranger.

En 1990, le secteur comprenait 314 maisons d'édition (dont 110 agissaient aussi à titre de représentant exclusif), et 50 autres entreprises ne faisant qu'agir à titre de représentants. Le secteur employait 6 361 personnes à plein temps, publiait quelque 8 126 nouveaux titres et réimprimait environ 6 424 titres. Selon Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC), les ventes de livres au Canada étaient évaluées à 1,601 milliard de dollars et se répartissaient comme suit : 597 millions pour des titres publiés au Canada, 596 millions pour la distribution de titres étrangers au Canada[1] et environ 408 millions pour des titres étrangers vendus directement par des fournisseurs étrangers à des acheteurs canadiens.

[1]Les données relatives aux titres publiés au Canada et à la distribution de titres étrangers sont fournies par Statistique Canada. Voir *L'édition du livre au Canada*, nº 87-210 au catalogue de Statistique Canada, annuel.

Tableau 1 — Ventes nettes par des maisons d'édition au Canada, selon la catégorie, 1990–1991[a]

(millions de $)

	Propres ouvrages	Ouvrages diffusés en exclusivité	Total
Manuels scolaires	247,2	159,6	406,8
Élémentaire-secondaire	195,6	58,7	254,3
Postsecondaire	51,6	100,9	152,5
Littérature générale	143,6	242,3	385,9
Formats de poche	26,9	60,9	87,8
Couverture souple	84,2	119,4	203,6
Couverture rigide	32,5	62,0	94,5
Ouvrages savants	5,2	0,8	6,0
Ouvrages de référence	107,1	27,1	134,2
Ouvrages professionnels et techniques	99,4	26,0	125,4
Total	602,5	455,8	1 058,3

[a] Les données n'incluent pas les ventes des entreprises qui agissent uniquement à titre de représentant des maisons d'édition.

Source : *L'édition du livre au Canada, 1990–1991*, nº 87-210 au catalogue de Statistique Canada, annuel, p. 29.

En 1990, les ventes des maisons d'édition de propriété canadienne s'élevaient à 531 millions de dollars au Canada, dont 347 millions (65 %) provenaient de titres publiés par celles-ci. Par comparaison, les maisons de propriété étrangère, même si elles ne représentaient que 9 % des maisons établies au Canada, réalisaient un chiffre d'affaires de 527 millions, dont 253 millions (48 %) provenant de titres produits et publiés au Canada.

Les livres sont classés par catégories et les maisons d'édition organisées en départements, et ce, en fonction de leurs marchés : les manuels scolaires pour les élèves des niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire; la littérature générale (formats de poche, couverture souple et couverture rigide); les ouvrages savants pour les universitaires; les ouvrages de référence pour les lecteurs à la recherche d'informations précises; enfin, les ouvrages professionnels et techniques pour des groupes particuliers comme les comptables, les avocats ou les électriciens (tableau 1).

Les ventes peuvent ainsi être réparties : les manuels scolaires, 38 %, la littérature générale, 37 % et les autres ouvrages, 25 %.

Tableau 2 — Nombre de titres publiés ou réimprimés, 1990–1991[a]

	Langue anglaise		Langue française	
	Sous contrôle canadien	Sous contrôle étranger	Sous contrôle canadien	Sous contrôle étranger
Manuels scolaires	1 243	1 713	2 291	526
Littérature générale	3 575	863	1 953	11
Ouvrages savants	266	–	84	–
Ouvrages de référence	163	98	198	–
Ouvrages professionnels et techniques	1 089	267	210	–
Total	6 336	2 941	4 736	537

[a] Données fournies par les entreprises interrogées concernant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991.

Source : *L'édition du livre au Canada, 1990–1991*, nº 87-210 au catalogue de Statistique Canada, annuel, p. 13, 14, 16.

Les maisons d'édition se regroupent aussi en fonction de l'origine des recettes, c'est-à-dire la vente de leurs propres ouvrages, et la vente d'ouvrages en tant que représentant exclusif. La publication des ouvrages de référence et de manuels scolaires, en particulier ceux qui s'adressent aux niveaux élémentaire et secondaire, a rapporté proportionnellement plus de recettes dans la catégorie de leurs propres ouvrages, tandis que les représentants exclusifs vendaient surtout de la littérature générale.

Le secteur se caractérise par la présence de maisons d'édition de langue française et de langue anglaise, chacune d'entre elles publiant des ouvrages dans toutes les catégories susmentionnées. Au Canada, en 1990, quelque 109 maisons d'édition publiaient surtout des titres français, leurs chiffres d'affaires (édition et représentation) totalisant 186 millions de dollars. Ce sous-secteur représentait 35 % du nombre total de maisons d'édition, et 18 % des ventes nettes réalisées au Canada. La propriété étrangère n'est pas aussi répandue dans ce sous-secteur que dans celui de langue anglaise. En effet, 84 % des recettes provenant de la vente de livres français sont réalisés par des entreprises de propriété canadienne, comparativement à 43 % pour les livres anglais. Environ 27 % des recettes des maisons d'édition de langue française provenaient de la distribution de livres importés. Ces recettes ont été réalisées pour la plupart par des entreprises de propriété canadienne (90 %), tandis que le secteur anglais ne tirait que 34 % des recettes de la distribution. La répartition des titres par catégorie, comme le montre le tableau 2, diffère aussi selon qu'il s'agit de maisons d'édition de langue anglaise ou française.

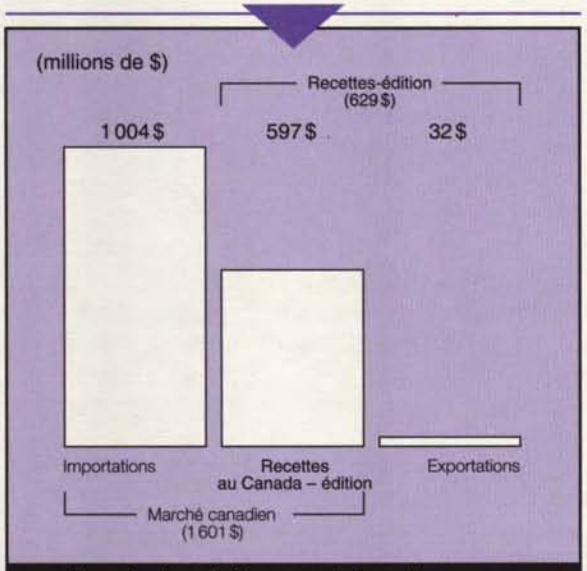

Figure 1 — Importations, exportations et recettes intérieures, 1990

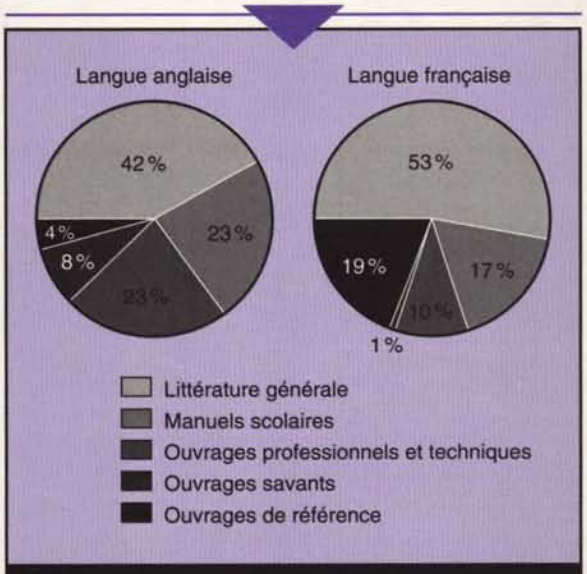

Figure 2 — Exportations par catégorie, 1990

Un grand nombre de petites entreprises (avec un chiffre d'affaires inférieur à 1 million de dollars) et peu de grandes entreprises (avec un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions de dollars) sont de propriété canadienne. Bien que 9 % des grandes maisons d'édition fussent de propriété canadienne en 1990, elles réalisaient à elles seules 72 % du chiffre d'affaires, et publiaient 44 % des titres en circulation ou réimprimés[2] par des maisons canadiennes. Par comparaison, le groupe de propriété étrangère comprend surtout des grandes maisons d'édition qui publiaient ou réimprimaient 94 % des titres, et effectuaient 97 % des ventes.

Les activités du secteur sont concentrées en Ontario et au Québec, provinces qui comptaient respectivement 40 % et 36 % des maisons d'édition en 1990. L'Ontario produisait approximativement 60 % des ouvrages publiés ou réimprimés, le Québec, environ 31 %, et les autres provinces, 9 %.

En 1990, les exportations de livres canadiens s'élevaient à environ 32 millions de dollars (figure 1), dont plus de 77 % étaient destinés au marché américain. Environ 78 % de ces exportations ont été réalisés par des maisons d'édition de langue anglaise. La figure 2 présente la répartition des exportations des maisons d'édition de langue française et de langue anglaise.

Cette même année, les exportations de livres représentaient 5,1 % des recettes du secteur de l'édition. En outre, de nombreuses maisons canadiennes ont préféré publier des coéditions avec des éditeurs étrangers ou vendre les droits sur des livres canadiens à des éditeurs étrangers plutôt que d'exporter des livres imprimés. Ces façons de procéder garantissent une commercialisation et une distribution appropriées à l'étranger, tout en diminuant les coûts d'investissement et les risques pour l'éditeur. Les livres canadiens, qui ont été imprimés à l'étranger et expédiés à partir d'un autre pays sur des marchés étrangers, affichaient en 1990 des ventes d'environ 211 millions de dollars.

ISTC évaluait la valeur des importations, en 1990, à 1,004 milliard de dollars, soit 62,7 % du marché canadien. Évidemment, ce pourcentage élevé préoccupe beaucoup les éditeurs canadiens, environ la moitié des importations étant de la littérature générale.

Les maisons d'édition à l'exclusion de celles agissant uniquement à titre de représentant enregistraient en 1990 des bénéfices avant impôt d'environ 8 % des recettes, comparativement à 7,8 % en 1989; les maisons d'édition de langue anglaise affichaient un bénéfice de 7,7 % et celles de langue française, de 9,4 %. Toutefois, ce taux était beaucoup plus faible et pouvait même marquer un déficit de 2,2 % pour les entreprises (françaises ou anglaises) dont le chiffre d'affaires était inférieur à 200 000 $. Celles dont le chiffre d'affaires oscillait entre 200 000 $ et 999 999 $ de dollars enregistraient un taux de bénéfices de 1 %.

[2]Les réimpressions sont les ouvrages réédités dans le même format, sans modification à l'original.

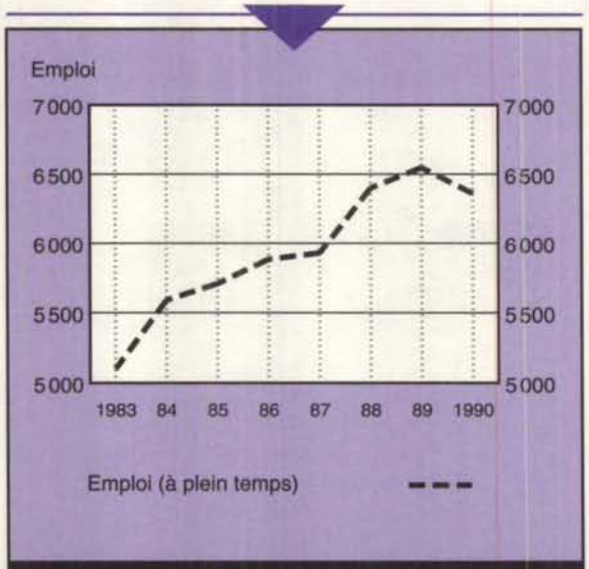

Figure 3 — Emploi à plein temps

Rendement

Le secteur de l'édition de livres a connu une grande expansion de 1983 à 1990, le nombre de maisons d'édition augmentant de près de 32 % (de 238 à 314 maisons) et le nombre de nouveaux ouvrages publiés grimpant de 48 % (de 5 496 à 8 126 titres). Le nombre d'employés à plein temps est passé de 5 102 à 6 361 (figure 3), soit une hausse de 25 %. Les recettes tirées de l'édition ont augmenté de façon importante, dont celles provenant de la distribution d'ouvrages importés qui ont cru de 66 %. Au cours de cette période, la rentabilité a été relativement stable.

De 1983 à 1990, les maisons de propriété canadienne ont réussi à accroître légèrement leur part du marché canadien. Depuis toujours, les entreprises de langue anglaise de propriété canadienne ont des difficultés à rivaliser avec les filiales des grandes multinationales américaines et britanniques sur le marché du livre importé. Par contre, les maisons canadiennes ont réussi à dominer le secteur français du marché d'importation en contrôlant 96 % du marché en 1990.

Forces et faiblesses

Facteurs structurels

La compétitivité des maisons dépend beaucoup de leur habilité à trouver et à commercialiser des manuscrits et des auteurs susceptibles de plaire au grand public. L'importance restreinte du marché limite les possibilités pour les maisons canadiennes d'être compétitives au niveau international, de prendre de l'expansion et de faire connaître avec succès, et en permanence, les talents canadiens. La majorité des maisons de propriété canadienne ne dispose pas de fonds suffisants : après avoir absorbé les coûts de création et d'impression, elles n'ont pas les ressources nécessaires pour faire la publicité requise au Canada ou à l'étranger. Leur faible importance limite aussi leur possibilité d'embaucher du personnel spécialisé en gestion et en production.

En raison de leur nombre sur le marché canadien, ce sont les livres américains et britanniques qui fixent les prix, en particulier pour la littérature générale. L'influence étrangère sur les prix des ouvrages de langue française n'est pas aussi notable.

Au cours des années, les maisons de propriété canadienne ont dû concentrer leurs activités sur la publication de littérature générale. Du côté anglais, les maisons de propriété canadienne ne sont pas encore parvenues à dominer les secteurs les plus lucratifs : la publication de manuels scolaires et la distribution d'ouvrages importés. La publication de manuels scolaires est plus coûteuse que la production de la littérature générale, car elle nécessite davantage de préparation, mais à long terme, elle est plus rentable même s'il est moins coûteux de produire de la littérature générale. Cet exercice est toutefois plus risqué, car la réaction du marché au moment de la publication est imprévisible.

La production des trois principales catégories de livres est mieux répartie du côté français. En 1990, la littérature générale constituait environ 52 % de la production et les manuels scolaires comptaient pour 34 %, comparativement à 57 % et 21 % respectivement du côté anglais. De plus, 80 % des manuels scolaires de langue française étaient publiés par des maisons canadiennes.

En général, le coût de fabrication est un facteur clé de la compétitivité internationale de ce secteur, car il influence le prix du produit fini. Ces coûts sont généralement plus élevés au Canada en raison des tirages plus limités.

Le secteur de l'édition, tant au Canada qu'aux États-Unis, est avant tout à forte intensité de main-d'œuvre et la plupart des employés sont des travailleurs spécialisés. Ces dernières années, la pénurie de main-d'œuvre n'a pas constitué un problème sérieux pour le secteur, même si certains domaines, notamment celui de la révision des textes, ont manqué de personnel spécialisé.

Facteurs liés au commerce

Les livres entrent en franchise au Canada, aux États-Unis et dans les pays de la Communauté européenne (CE).

En juillet 1985, le gouvernement canadien adoptait une politique concernant l'investissement étranger dans le secteur

de l'édition et de la distribution des livres. Cette politique, connue sous le nom de Politique de Baie-Comeau, fixait des lignes directrices devant être appliquées aux termes de la *Loi sur Investissement Canada* et visant à consolider la position des entreprises de propriété canadienne. Cependant, elle a été assouplie avec le temps pour respecter les obligations commerciales internationales du Canada. À l'origine, la politique stipulait que l'ouverture ou l'acquisition directe de maisons d'édition au Canada par des investisseurs étrangers ne serait permise que si l'investissement était fait par l'intermédiaire d'une entreprise en participation sous contrôle canadien. Dans le cas d'une acquisition indirecte, l'investisseur étranger doit s'engager à céder le contrôle à des intérêts canadiens dans un délai raisonnable, habituellement deux ans, à la valeur du marché telle que déterminée par une évaluation indépendante et impartiale.

La Politique de Baie-Comeau n'offrait aux propriétaires étrangers aucune option autre que celle de se départir de leurs intérêts pour prouver leur engagement à respecter les objectifs canadiens; elle a en outre entraîné la mise en place de structures qui respectaient la lettre de la Loi, mais pas son esprit. Même si les propriétaires étrangers souhaitaient vendre, de sérieux obstacles à la « canadianisation » subsistaient. La valeur des maisons (généralement de distribution) était habituellement beaucoup plus élevée lorsqu'elles faisaient partie d'une multinationale intégrée, que lorsqu'elles n'étaient que des propriétés détenues par un tiers. De plus, les quelques maisons canadiennes envisageant de tels achats faisaient elles-mêmes face à des problèmes financiers. De ce fait, le déssaisissement forcé pour renforcer la propriété canadienne n'était pas une option réalisable.

En janvier 1992, le gouvernement fédéral a annoncé une révision des lignes directrices de la politique en matière d'investissements étrangers dans le commerce du livre. Un élément clé en est l'évaluation des bénéfices nets dans l'examen des acquisitions indirectes, en conformité avec la démarche adoptée pour tous les autres investissements culturels. D'après la politique actuelle, les investissements étrangers dans de nouvelles entreprises se limitent à des entreprises en participation sous contrôle canadien; l'acquisition par des étrangers de maisons d'édition ou de distribution sous contrôle canadien est généralement interdite; les acquisitions indirectes font l'objet d'un examen pour s'assurer qu'elles sont un avantage net pour le Canada; enfin, si un investisseur étranger envisageait de vendre une entreprise en activité au Canada indépendamment de toute autre transaction, les acheteurs canadiens auraient une chance équitable. De plus, il est prévu d'ajouter à la *Loi sur Investissement Canada* une clause visant à renforcer l'application de la définition d'une entreprise sous contrôle canadien dans le secteur culturel.

Comme le secteur canadien de l'édition fait partie des « industries culturelles », il est pratiquement exclu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) entré en vigueur le 1er janvier 1989. La seule exception se rapporte à l'achat direct par un investisseur américain d'une entreprise culturelle canadienne. Le Canada pourrait revoir le dossier et exiger le désaisissement de l'investisseur américain. Toutefois, l'article 1607(4) de l'ALE modifie la Politique de Baie-Comeau, car il stipule que, si le propriétaire américain ne trouve pas d'acheteur canadien, le gouvernement canadien doit se porter acquéreur de l'entreprise à sa juste valeur marchande. Cet article fait ressortir la question de l'écart d'évaluation soulevée par la politique adoptée en 1985.

Tel que déjà mentionné, de nombreuses maisons canadiennes augmentent leur chiffre d'affaires à titre de représentant des entreprises étrangères — entreposage, commercialisation et distribution de livres au Canada — ou en achetant les droits de publier des livres étrangers au Canada. Les détaillants canadiens de livres peuvent toutefois acheter des livres étrangers directement de fournisseurs américains, et ce, même s'il existe une édition canadienne, contournant ainsi le système de représentation qui existe au Canada et minant les efforts des éditeurs canadiens. Cette pratique, connue sous le nom « d'achat parallèle », préoccupe beaucoup le secteur de l'édition. Aussi le gouvernement fédéral a-t-il annoncé en janvier 1992 que la *Loi sur le droit d'auteur* serait amendée pour reconnaître les accords exclusifs de licence ou de distribution dans ce secteur.

Facteurs technologiques

Ce secteur n'est pas à l'affût des récents progrès technologiques, il s'en remet généralement aux fabricants de machines et de matériel. Tous les éditeurs canadiens utilisent le traitement de texte pour préparer les manuscrits, la plupart ont aussi adopté des logiciels de mise en page. Des systèmes de gestion informatisés permettent un meilleur contrôle des stocks, ce qui réduit les délais d'impression et facilite le traitement des commandes. La plupart des éditeurs font appel à des imprimeurs. Enfin, les méthodes actuelles de composition, de clichage, de reliure et de finition permettent aux éditeurs d'obtenir un produit de meilleure qualité.

Autres facteurs

Pour répondre aux préoccupations écologiques, les éditeurs et leurs imprimeurs commencent à utiliser du papier recyclé et du papier sans acide ainsi que de l'encre non toxique.

Le gouvernement fédéral a instauré une série de programmes pour aider le secteur de l'édition. Ainsi, le Conseil des Arts du Canada offre des subventions et des services pour aider les auteurs canadiens et les maisons d'édition de propriété canadienne; de plus, il appuie les initiatives visant à

faire connaître et à distribuer les livres canadiens admissibles à ces programmes.

Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE), administré par Communications Canada, encourage le développement industriel et une meilleure viabilité des maisons d'édition de propriété canadienne. Il fournit aussi de l'aide pour les initiatives visant à augmenter la visibilité et la commercialisation des ouvrages canadiens sur le marché international. Cette composante du PADIE est administrée par l'Association pour l'exportation du livre canadien, créée en 1972 pour aider les éditeurs canadiens à exporter les ouvrages canadiens.

En avril 1992, le gouvernement fédéral a lancé un programme pour consolider le secteur canadien de l'édition et de la distribution de livres, encourager la commercialisation, ici et à l'étranger, des ouvrages publiés au Canada, et susciter de l'intérêt pour les livres canadiens.

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC) accorde de l'aide aux organismes qui encouragent la littérature canadienne et diffusent des livres canadiens à l'étranger. Par le passé, ce ministère a fourni de l'aide aux sociétés et associations pour participer aux principaux salons internationaux du livre : le salon du livre de Francfort, le salon du livre pour enfants de Bologne, et la American Booksellers Association Convention and Exhibit, administrée par l'Association pour l'exportation du livre canadien. À l'avenir, AECEC encouragera l'Association à trouver des débouchés et à mener des activités à valeur ajoutée. L'AECEC facilite l'achat de livres pour les bibliothèques des université étrangères offrant des programmes d'études canadiennes. En plus de cette aide directe à la commercialisation, AECEC appuie les auteurs canadiens et leurs éditeurs au moyen de toute une gamme d'initiatives telles que les programmes de lecture, de dédicaces et de don de livres dans de nombreux pays. Dans son budget du 25 février 1992, le gouvernement fédéral annonçait que les programmes culturels internationaux de l'AECEC seraient dorénavant administrés par le Conseil des Arts du Canada.

Le secteur a généralement compté sur des tarifs postaux préférentiels pour tous les livres (canadiens et étrangers) afin d'aider à réduire les frais de distribution. Ces tarifs postaux seront éliminés progressivement d'ici avril 1993, et remplacés par un programme d'aide directe.

Le 4 juillet 1990, Communications Canada a annoncé le programme de Fonds de développement des industries culturelles, qui sera administré par la Banque fédérale de développement. Ce programme offre aux sociétés de propriété canadienne ou sous contrôle canadien des services de financement et de gestion-conseil. Les éditeurs de livres et de revues ont été les premiers à profiter de ce programme, entré en vigueur le 1er avril 1991.

Afin d'encourager la distribution de documents imprimés au Canada, les livres étaient exempts de la taxe fédérale sur la vente des fabricants (TVF). Cependant, le secteur de l'édition n'est pas exempt de la taxe sur les produits et services (TPS), qui a remplacé la TVF le 1er janvier 1991. Lorsque la TVF était en vigueur, les composants clés qui entraient dans la fabrication des livres étaient assujettis à la TVF, de sorte que le coût des livres comportait certaines taxes de ventes indirectes. Comme le taux de la TPS qui s'applique à ces matériaux est moindre que celui de la TVF, la hausse des coûts d'achat avec la TPS est inférieure au taux de 7 % de la TPS.

Les gouvernements provinciaux ont aussi adopté diverses mesures pour aider ce secteur et diffuser la culture canadienne. Ainsi, le gouvernement du Québec a adopté des mesures réglementaires (Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre) au début des années 1980 pour garantir aux éditeurs québécois une plus grande participation aux activités du secteur dans leur province. Chaque province, par l'intermédiaire de ses organismes ou conseils des arts, offre des subventions aux éditeurs d'ouvrages littéraires. La plupart des provinces donnent la préférence aux ouvrages canadiens lorsqu'elles choisissent le matériel pédagogique de l'élémentaire et du secondaire. Le Québec, l'Ontario et l'Alberta offrent aussi des garanties d'emprunt pour aider les éditeurs de livres à obtenir du crédit auprès des banques. En outre, l'Ontario s'est doté d'un programme de subvention d'intérêts pour les éditeurs de livres et, depuis l'automne 1991, le Ontario Publishing Centre dispose d'un fonds de 5 millions de dollars, qui doit être réparti également entre les éditeurs de livres et les éditeurs de périodiques.

Les publications du secteur de l'édition de livres sont soumis aux dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur*, en vigueur depuis 1924. Comme la Loi était tombée en désuétude et qu'elle n'offrait plus une protection satisfaisante aux auteurs, le gouvernement a adopté en juin 1988 une première série de modifications visant à répondre à ces préoccupations.

Cette refonte a donné lieu à deux mesures d'importance pour le secteur de l'édition de livres : les pénalités pour violation des droits d'auteur et la création d'agences pour la gestion collective des droits d'auteur. Aux termes de la nouvelle loi, les pénalités pour violation des droits d'auteur sont beaucoup plus sévères, jusqu'à 1 million de dollars d'amende et 5 ans d'emprisonnement, comparativement à une amende maximum de seulement 200 $ et 2 mois d'emprisonnement selon l'ancienne loi. La Loi permet de créer des agences pour recueillir les droits d'auteur au nom des éditeurs lorsqu'il y a reproduction de livres. Une deuxième série d'amendements,

qui traitera des préoccupations des utilisateurs de documents protégés par droit d'auteur, devrait être soumise au Parlement dans un proche avenir.

Évolution du milieu

Dans l'ensemble, la demande à moyen terme pour les livres devrait connaître un taux de croissance de 5 %, soit un léger ralentissement par rapport au taux récent de 7 à 8 %. L'augmentation des loisirs et une participation accrue aux programmes d'enseignement continueront d'avoir une grande influence, mais d'autres facteurs, comme la réduction prévue du taux de croissance démographique, le vieillissement de la population et la forte concurrence entre les activités récréatives pour attirer une part du temps et de l'argent des consommateurs, auront des conséquences négatives. Les progrès technologiques, comme les jeux vidéo et la télévision payante, peuvent aussi avoir des effets défavorables sur ce secteur. Enfin, l'abolition des tarifs postaux préférentiels et l'imposition de la TPS pourraient nuire au secteur. Le nouveau programme de subvention devrait cependant remédier à cette situation.

À l'échelle internationale, les États-Unis devraient continuer d'offrir des débouchés intéressants pour les éditeurs canadiens. Toutefois, ces derniers continueront d'augmenter leur présence sur le marché européen.

L'ALE n'a pratiquement aucun effet direct sur l'édition, et la ronde actuelle de négociations commerciales multilatérales en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ne devrait pas avoir de conséquences importantes pour le secteur de l'édition de livres.

Évaluation de la compétitivité

Quelques éditeurs canadiens ont réussi dans l'exportation de livres, particulièrement ceux pour enfants, de manuels pratiques, surtout sur le marché francophone, et de livres pour adultes. Un grand nombre de maisons canadiennes a réussi au niveau international dans la publication de coéditions et la vente de droits à des éditeurs étrangers. Cependant, la plupart des petites maisons d'édition ne sont pas compétitives à l'échelle internationale, en raison surtout de l'absence d'un réseau international de commercialisation, de l'impossibilité de réaliser des économies d'échelle et de leurs tirages limités ainsi que du manque de financement.

Pour plus de renseignements sur ce dossier, s'adresser à la

Direction générale des biens de consommation
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Objet : Édition de livres
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-3105
Télécopieur : (613) 954-3107

PRINCIPALES STATISTIQUES[a]

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Maisons d'édition[b]	238	234	231	278	286	313	312	314
Emploi (plein temps)	5 102	5 589	5 707	5 883	5 928	6 399	6 547	6 361
Recettes – édition (millions de $)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	505	544	598	629
Recettes – distribution de livres importés (millions de $)	360	380	400	440	485	540	581	596
Bénéfices avant impôt (millions de $)	60,8	71,6	82,8	89,3	105,4	99,4	101,1	105,7
(% des recettes)	9,0	9,3	9,8	8,9	9,2	8,2	7,8	8,0
Nouveaux titres publiés	5 496	5 451	5 529	6 677	6 847	7 617	8 358	8 126

[a]Voir *Communiqué de la culture*, nº 87-001 au catalogue de Statistique Canada, vol. 12, nº 4 pour les données révisées pour 1983–1986, et *L'édition du livre au Canada*, nº 87-210 au catalogue de Statistique Canada, annuel.

[b]À l'exclusion des entreprises n'agissant que comme représentant.

n.d. : non disponible

STATISTIQUES COMMERCIALES

	1983	1984	1985	1986	1987	1988[c]	1989[c]	1990[c]
Exportations[a] (millions de $)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	25	27	34	32
Chiffre d'affaires au Canada – édition (millions de $)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	480	517	564	597
Importations[b] (millions de $)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	813	899	970	1 004
Marché canadien (millions de $)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1 293	1 416	1 534	1 601
Exportations (% du chiffre d'affaires – édition)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5,0	5,0	5,7	5,1
Importations (% du marché canadien)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	62,9	63,5	63,2	62,7

[a]Voir *L'édition du livre au Canada*, nº 87-210 au catalogue de Statistique Canada, annuel.

[b]Estimations d'ISTC.

[c]Il importe de noter que les données de 1988 et des années ultérieures se fondent sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). Avant 1988, les données sur les expéditions, les exportations et les importations étaient classifiées selon la Classification des produits industriels (CPI), la Classification des marchandises d'exportation (CME), et le Code de la classification canadienne pour le commerce international (CCCCI), respectivement. Bien que les données soient présentées comme une série chronologique, nous rappelons que le SH et les codes de classification précédents ne sont pas entièrement compatibles. Ainsi, les données de 1988 et des années ultérieures ne traduisent pas seulement les variations des tendances des expéditions, des importations et des exportations, mais aussi le changement de système de classification. Il est donc impossible d'évaluer avec précision la part respective de chacun de ces deux facteurs.

n.d. : non disponible

PROVENANCE DES IMPORTATIONS[a] (% de la valeur totale)

	1988	1989	1990
États-Unis	79,7	80,1	78,8
Communauté européenne	16,5	16,0	17,5
Asie	3,0	3,0	3,0
Autres pays	0,8	0,9	0,7

[a]Estimations d'ISTC.

DESTINATION DES EXPORTATIONS[a] (% de la valeur totale)

	1988	1989	1990
États-Unis	82,4	75,4	77,2
Communauté européenne	11,5	15,7	15,1
Asie	1,2	1,9	1,4
Autres pays	4,9	7,0	6,3

[a]Estimations d'ISTC.

RÉPARTITION RÉGIONALE[a] (moyenne de la période 1988–1990)

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique
Maisons d'édition (% du total)	5	35	41	11	8
Emploi (% du total)	2	19	74	3	2
Chiffres d'affaires – édition (% du total)	1	32	62	3	2

[a]Voir *L'édition du livre au Canada,* nº 87-210 au catalogue de Statistique Canada, annuel.

PRINCIPALES SOCIÉTÉS

Nom	Pays d'appartenance	Emplacement des principaux établissements
Canada Publishing Corporation	Canada	Agincourt (Ontario)
Harlequin Enterprises Limited	Canada	Don Mills (Ontario)
McGraw-Hill, Éditeurs	États-Unis	Montréal (Québec) Whitby (Ontario)
Nelson Canada (division de Thomson Canada Limited)	Canada	Scarborough (Ontario)
Prentice-Hall Canada Inc.	États-Unis	Scarborough (Ontario)
Random House of Canada	États-Unis	Mississauga (Ontario)
Scholastic Canada Ltd.	États-Unis	Richmond Hill (Ontario)
Sogides Ltée	Canada	Montréal (Québec)

ASSOCIATIONS DE L'INDUSTRIE

Association nationale des éditeurs de livres
2514, boulevard Rosemont
MONTRÉAL (Québec)
H1Y 1K4
Tél. : (514) 273-8130
Télécopieur : (514) 273-9657

Association of Canadian Publishers
260, rue King est
TORONTO (Ontario)
M5A 1K3
Tél. : (416) 361-1408
Télécopieur : (416) 361-0643

Association pour l'exportation du livre canadien
1, rue Nicholas, bureau 504
OTTAWA (Ontario)
K1N 7B7
Tél. : (613) 562-2324
Télécopieur : (613) 562-2329

Canadian Book Publishers' Council
250, rue Merton, bureau 203
TORONTO (Ontario)
M4S 1B1
Tél. : (416) 322-7011
Télécopieur : (416) 322-6999

Imprimé sur du papier contenant des fibres recyclées.